



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 mai
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 13 mai 2026

**Délibération
B20260521_077**

**Aides communautaires en faveur de l'opération
« Amélioration de l'habitat »**

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BABY Jacques, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CHALDUC Jean, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, DESTEFANIS Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, JORET Hélène, LAMARQUE Didier, LEMAISTRE Nadia, MANFRIN Jean-Marc, MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, VIEL Pierre, WAWRZYNIAC Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, GAY Jean-Louis, LEFEBVRE Patrick, PETAUT-JEAN Sophie, SALADO Anne-Marie, VEZAT-BARONIA Maryse

Pouvoirs :

CAZARRÉ Max à AUDOUBERT René, GAY Jean-Louis à SALAT Eric

Secrétaire de séance : MANFRIN Jean-Marc

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Votants :	28
Absents/excusés :	09

OBJET : Aides communautaires en faveur de l'opération « Amélioration de l'habitat »

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2025, la communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour l'amélioration de l'habitat.

3 dossiers ont été soumis.

L'enveloppe globale de subventions s'élève à 2 729,47 € pour un montant de travaux éligibles de 38 093,26 € HT.

Nom	Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Montant CCV
		Rieux-Volvestre	Chauffage	13 378 €	1337,80 €
		Noé	Adaptation	7795,79 €	545,70 €
		Montesquieu-Volvestre	Isolation	16 919,47 €	845,97 €
TOTAL				38 093,26 €	2 729,47 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau présenté ci-dessus ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Fait à Carbonne, le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc MANFRIN

28 Voix POUR
 / Voix CONTRE
 / ABSTENTION



Le Président
 le Président

Éric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.